

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

14 novembre 2014

---

DÉLIMITATION DES RÉGIONS ET MODIFICATION DU CALENDRIER ÉLECTORAL - (N° 2358)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N° 168

présenté par  
M. Léonard

-----

**ARTICLE PREMIER**

I. – À la fin de l’alinéa 5, supprimer les mots :

« , Champagne-Ardenne et Lorraine ».

II. – En conséquence, après l’alinéa 10, insérer l’alinéa suivant :

« – Champagne-Ardenne et Lorraine ; ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à rapprocher les régions Champagne-Ardenne et Lorraine.